MAIRIE DE PINET

CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2024

COMPTE-RENDU

1 Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2 Bâtiment de restauration scolaire - Désignation des entreprises lauréates pour attribution des lots
3 Adoption d'une Convention relatifs aux espaces communs du futur lotissement « le jean Guéry » avec Rambier Aménagement
4 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des jardins de PINET
5 ALSH : Part famille des sorties des vacances de la toussaint
6 Adoption d'une convention de Plantations avec la CAHM concernant les cours d'eau
7 Modernisation Eclairage Public – Adoption d'une convention avec Hérault Energie
8 Adoption du nouveau tarif de location pour la salle Serge Castanier

NOM	FONCTION	PRESENCE
ISERN Nicolas	Maire	Oui
BASTOUL Nathalie	Adjointe au Maire	Oui
TIQUET HERVE	Adjoint au Maire	Oui
VELEZ-AGRAMUNT Stéphanie	Adjointe au Maire	Oui
PEGURIE David	Adjoint au Maire	Oui
SIMONNET-GUILLEMIN Svetlana	Adjointe au Maire	Oui
CERVERA Robert	Conseiller municipal	Oui
THIMONIER Danièle	Conseillère municipale	Oui
BEHAGUE Luc	Conseiller municipal	Oui
MARTY Catherine	Conseillère municipale	Oui
BLAYES Julien	Conseiller municipal	Oui
MARTIN Peggy	Conseillère municipale	Oui
SOUCHON Alexandre	Conseiller municipal	Oui
MAZOYER Colette	Conseillère municipale	Oui
MARI Marion	Conseillère municipale	Pouvoir à Colette MAZOYER
GAUTHIER Myriam	Conseillère municipale	Excusé
ESPARZA Martial	Conseiller municipal	Excusé
POUPIN Christophe	Conseiller municipal	Excusé
BARRAU Stéphanie	Conseillère municipale	Excusé

1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu du dernier conseil municipal envoyé avec la convocation

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

2. Bâtiment de restauration scolaire - Désignation des entreprises lauréates pour attribution des lots

Pour mémoire l'ensemble des lots ont été attribués en séance du 23 juillet 2024. Seuls les lots 4, 13 et 14 ont fait l'objet d'une seconde consultation. Les offres onté été reçues le 6 septembre 2024. Le rapport d'analyse fait apparaitre les lauréats suivants : L'entreprise CATHALA pour le lot N°3 FACADES, L'entreprise FIDEC pour le lot N°13 CUISINE EQUIPEE et l'entreprise DELMAS pour le lot N°14 SERRUERIE.

LOTS	METIER	CANDIDAT	OFFRES
1	VRD	AM SUD TP	143 210.80 €
2	GO	LE MARCORY	266 000.00 €
3	CHARPENTE	CELESTIN CHARPENTES	18 240.00 €
4	**FACADES**	**CATHALA**	**26 604.50 €**
5	ETANCHEITE	SOCIETE D'ETANCHEITE TECHNIQUE	68 860.60 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	BH AGENCEMENT	50 387.00 €
7	CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS	MEDITRAG	45 013.46 €
8	REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX	CORNIL PATRIMOINE	72 714.00 €
9	MENUISERIES INTERIEURES	MEDITRAG	23 671.45 €
10	PEINTURE	RAYSSEGUIER	13 000.00 €
11	COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	ITEM	57 967.00 €
12	PLOMBERIE / CVC	ENERSOL	154 003.95 €
13	**CUISINE / EQUIPEMENTS**	**FIDEC**	**274 538.00 €**
14	**SERRURERIE**	**DELMAS**	**70 098.52 €**
15	ESPACES VERTS	SERPE	14 695.60 €

TOTAL HT 1 299 933.36 €

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les entreprises lauréates des lots telles qu'énoncées dans le rapport d'analyse de l'architecte TOGNELLA pour les lots 3 L'entreprise CATHALA, L'entreprise FIDEC pour le lot N°13 CUISINE EQUIPEE, et l'entreprise DELMAS pour le lot N°14 SERRUERIE

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

3. Adoption d'une Convention relatifs aux espaces communs du futur lotissement « le jean Guéry » avec Rambier Aménagement

Un projet de permis d'aménager a été déposé en Mairie. Situé Rue de la Fabrique, ce projet d'aménagement prévoit 10 lots individuels en R+1. La Mairie a posé certaines conditions afin que ce permis d'aménager soit accepté à savoir :

- Pas de R+2
- Réalisation d'un parking ouvert à tous les habitants de la rue de la Fabrique
- Un retrait des constructions en limite séparative de la voirie pour élargir la rue de la Fabrique

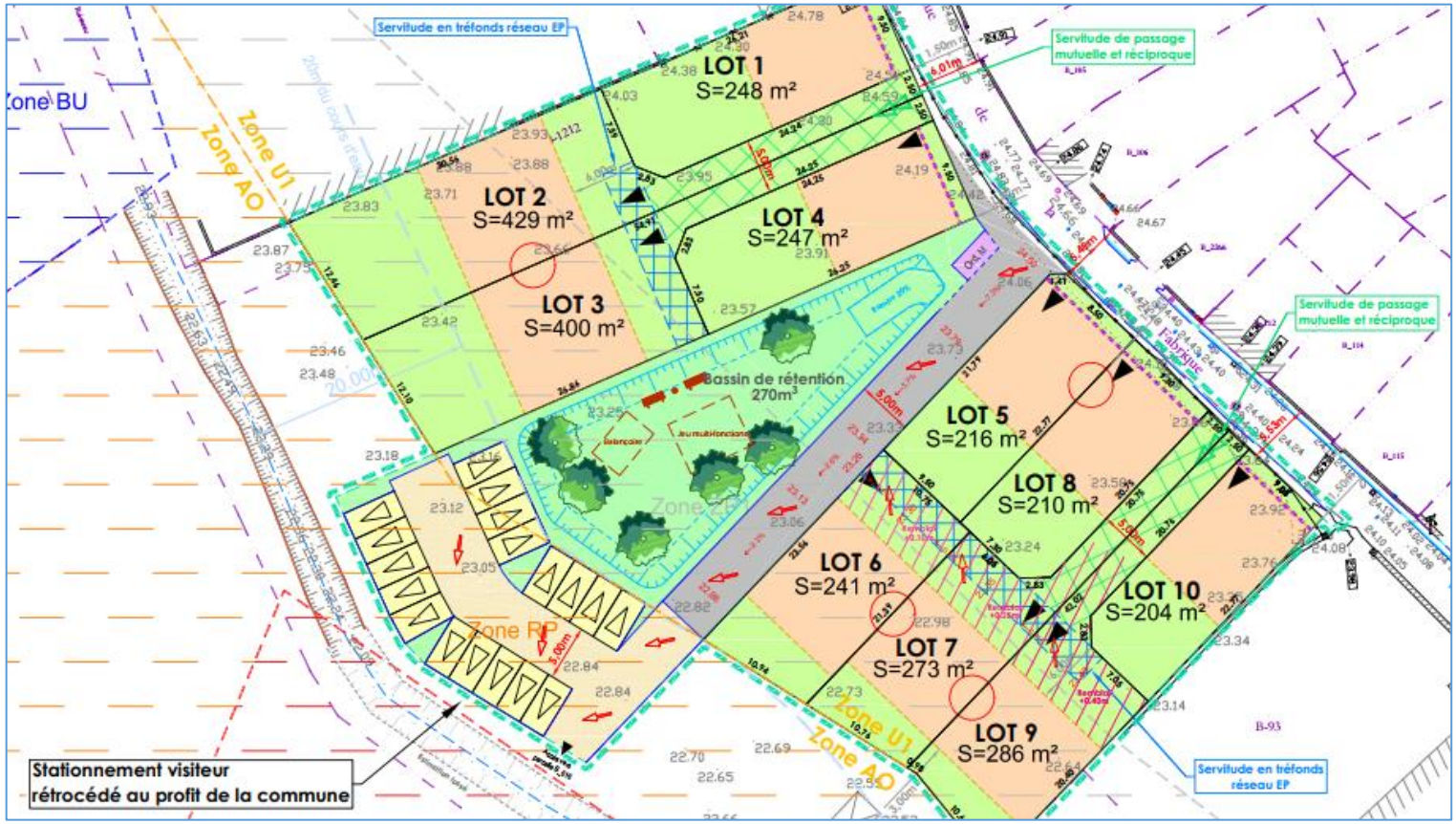

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention de remises des parties communes du lotissement « le Jean Guéry »

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des jardins de PINET

Les jardins de Pinet

Cette association rencontre des problèmes financiers liés à une facture d'eau due à une nouvelle fuite. Les usagers des jardins ne sont pas responsables de cette fuite, il s'agit du réseau en amont de ces compteurs sur lequel les agents techniques et les services du SBL ont des difficultés à identifier l'endroit exact, malgré déjà plusieurs interventions. Une nouvelle campagne de sondages est prévue dans les prochaines semaines pour tenter de localiser l'endroit.
En attendant, Il s'agit d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un montant de 210 €, qui correspond à la partie du montant de la facture qui n'a pas été consommée par les membres de l'association des jardins de Pinet.

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette subvention exceptionnelle pour un montant de 210 €

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

5. ALSH : Part famille des sorties des vacances de la toussaint

Le programme prévisionnel des sorties du Centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint a été établit et se présente de la manière suivante. Les parts respectives prises en charge par les familles et par la Mairie sont détaillées ci-dessous.

							50%	60%				
SORTIE	DATE	COUT TRANSPORT	P.U SORTIE	NB ENFANTS	PRIX TOTAL ENTREES	COUT TOTAL SORTIE	PART FAMILLE TRANSPORT	PART FAMILLE ENTREE	TOTAL PART FAMILLE PAR ENFANT	TOTAL PART MAIRIE	CORRECTIONS ARRONDIS PART FAMILLE	CORRECTIONS ARRONDIS PART MAIRIE
BRICKS4KIDZ	25/10/2024	0	16.75	40	670	670	0	8.38	8.38	8.38	8	350 €

							50%	60%				
SORTIE	DATE	COUT TRANSPORT	P.U SORTIE	NB ENFANTS	PRIX TOTAL ENTREES	COUT TOTAL SORTIE	PART FAMILLE TRANSPORT	PART FAMILLE ENTREE	TOTAL PART FAMILLE PAR ENFANT	TOTAL PART MAIRIE	CORRECTIONS ARRONDIS PART FAMILLE	CORRECTIONS ARRONDIS PART MAIRIE
CINEMA	29/10/2024	215.00 €	5.50 €	40	220.00 €	435.00 €	2.69 €	3.30 €	5.99 €	195.50 €	5.50 €	215.20 €

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à recouvrer les parts famille détaillées ci-dessus

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

6. Adoption d'une convention de Plantations avec la CAHM concernant les cours d'eau

En vertu de l'article L.215-14 du Code d l'environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien (élagage de la végétation, enlèvement des débris, etc…) régulier du cours d'eau afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges, de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, en contrepartie des droits de propriété du fond de lit (art L215-2 du Code de l'Environnement).

Conformément à l'article L211-7, une collectivité peut se substituer aux riverains pour des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau qui sont déclarés d'intérêt général.
Afin de réaliser ces opérations, il convient d'établir une convention entre les riverains et la Communauté d'Agglomération afin de préciser les dispositions de l'article L215-18 du code de l'environnement relatif au droit de passage des engins et des fonctionnaires sur leur parcelle.
Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours du bassin versant de thau ayant fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général validé par **arrêté préfectoral n°DDTM34-22-05-13021.**

Les actions envisagées à l'article 1 peuvent comprendre :

- La plantation d'essences locales et adaptées au cours d'eau
- Le bouturage d'essences locales adaptées au cours d'eau
- L'entretien de ces plantations et bouturages par débroussaillage sélectif de la végétation voisine
- Le recepage et/ou l'éclaircissement pour améliorer le développement des plants.
- L'arrosage des plants durant les deux étés suivants leur plantation

Localisation

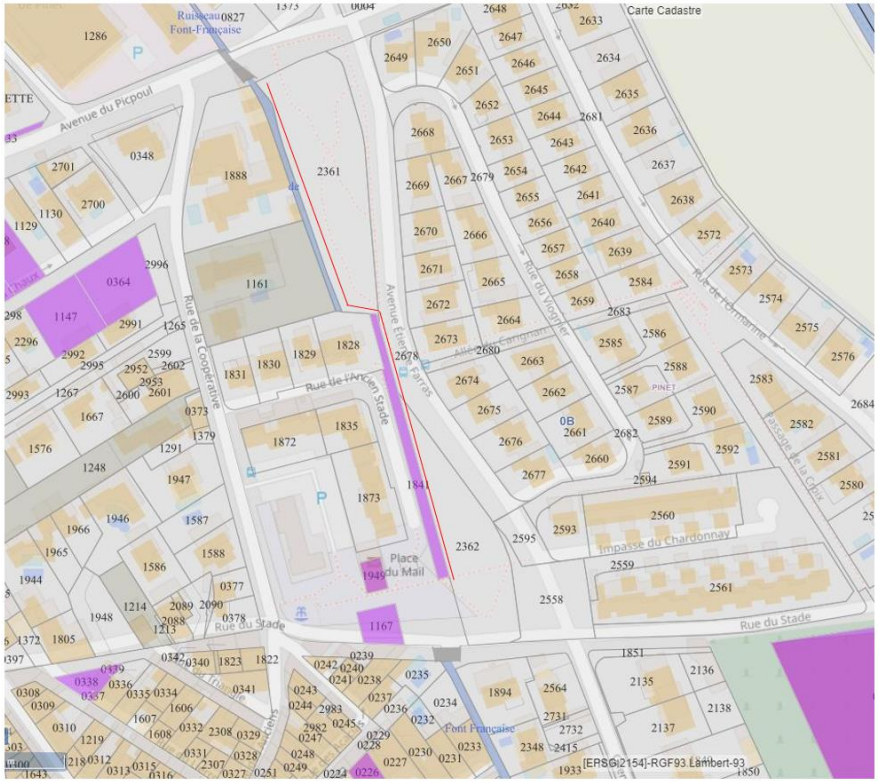

Plantation font française -pinet (200m berge gauche)
0B-2361 et 0B2362 : FDI promotion (501 georges melies CS 1000-montpellier cedex 3-34078

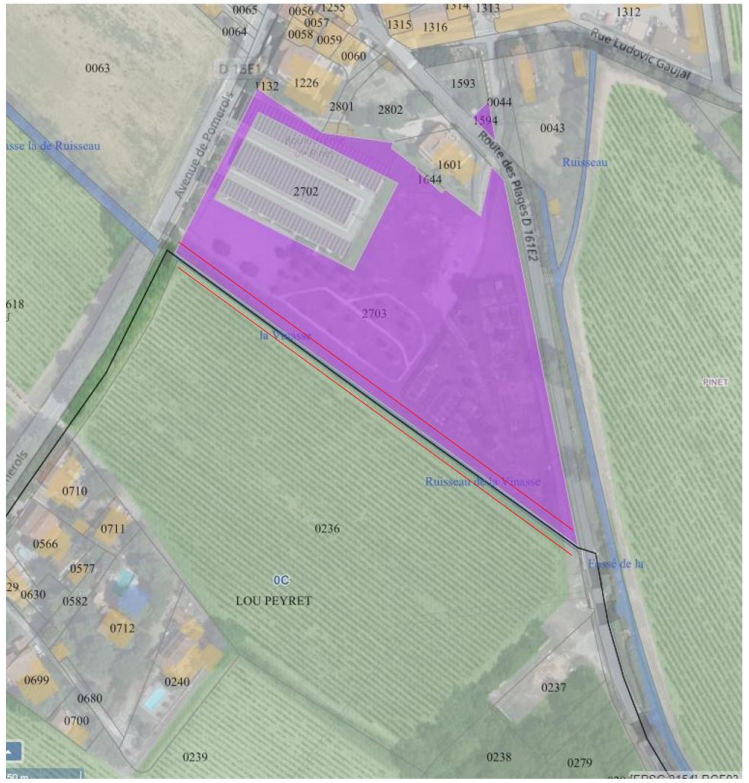

Plantation vinasse-pinet (180 X 2 berges = 360m berge)
0C0236-: CHATEAU de Pinet GAUJAL de saint Bon (1rue ludovic Gaujal 34850 Pinet)

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention avec la C.A.H.M

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

7. Modernisation Eclairage Public – Adoption d'une convention avec Hérault Energie

Dans le cadre du transfert de la compétence Eclairage Public à Hérault Energie, la Commune a la possibilité de procéder à la rénovation de l'éclairage du terrain de football. Ce projet consisterait à changer les pylônes et les dispositifs d'éclairage pour des leds. Hérault Energie porterait le projet :

- Demandes de financements « Fonds verts »
- Lancement de l'appel d'offres
- Sélection des entreprises
- Suivi des travaux
- Paiement des prestataires
- Réception de l'ouvrage

Hérault Energie propose à la Commune de PINET la signature d'une convention pour la réalisation de ces travaux. La part communale s'élèverait à 14 744.46 € pour un montant total de l'opération de 55 752.52 € HT, soit 26.45 % restant à la charge de la commune.

N° d'opération HE : 2024-0115-NB

OPERATIONS	Montant Opération HT	Participation HE	Participation Établissement public
Programme Travaux	**55 752,52 €**	**41 008,06 €**	**14 744,46 €**
EP Eclairage Terrain N°1	55 752,52 €		
TOTAL	**55 752,52 €**	**41 008,06 €**	**14 744,46 €**

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention avec Hérault Energie

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0

8. Adoption du nouveau tarif de location pour la salle Serge Castanier

VOTE	Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tarif de location qui s'élève à 100 €

POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTION 0